



Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 09/02/2024

Inspecteur: Johan Marique

Mentor:

Installateur: Elecsik

Étiquette d'identification:

N° TVA:BE 0818 658 422

Référence client:

Marque et type d'appareil de mesure:
Metrel MI 3102 BT

Numéro de serie: 23021855

Date rapport: 09/02/2024

Adresse de l'installation

Rue Rue Saint-Antoine
Numéro 17
Boîte
Postcode 6230
Commune Buzet
Pays Belgique

Propriétaire

Nom Weyckmans David
Rue Rue Saint-Antoine
Numéro 17
Boîte
Postcode 6230
Commune Buzet
Pays Belgique

Installateur

Nom Elecsik
N° TVA BE 0818 658 422
Numéro de téléphone +32 498 60 11 61
E-mail info@elecsik.be

Type : maison

EAN : 541449020712123302

N° compteur : 1 SAG31 00509941

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique qui date d'avant 1981 (AR 08/09/2019) - AREI Livre 1 - 8.4.3. et 4.2.4.3. en 8.2.1

Distributeur: ORES

Tension: 3~230V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 3

Nombre de circuits: 18

Prise de terre: Electrode verticale ou barres de terre enterrée(s)

Ri général: 0,87 MΩ

RE: 14,72 Ω

OK

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

ΔI (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tout	OK	OK
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tout	OK	OK
30	25		22,5kA2s (3000A)	A	TD3	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
1	C	32		3	6
11+1+4	C	16		2	2,5
1	C	10		2	2,5

Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl	NA		
Liaisons équipotentielles	BON	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	NVT		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

CONCLUSION

- ☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. La prochaine visite de contrôle est à prévoir avant le 9/2/2049
- ☒ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que les bornes d'entrée du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage.
- ☒ Le(s) schéma(s) unifilaires et le(s) plan(s) de position ont été signés par l'organisme agréé.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Johan Marique

Johan Marique
ACEG VZW - #320

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.
Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:			
Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 9/2/2049	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.



























